

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 33 (1996)  
**Heft:** 1253

**Rubrik:** Médias

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Désenchevêtrons-nous!

*La Confédération prélève des impôts et les cantons aussi. La première subventionne les seconds, qui, à leur tour, participent au financement des tâches fédérales. Ne serait-il pas possible de faire plus simple? Nouvel essai des partenaires.*

## NOUVELLE CLASSIFICATION

La nouvelle classification des cantons en fonction du revenu, de la fortune, du bénéfice, du capital et des véhicules à moteur donnerait en indice le résultat suivant.

Zoug	222
Bâle-ville	153
Genève	151
Zurich	131
Nidwald	115
Glaris	113
Bâle-campagne	110
Vaud	103
Tessin	93
Argovie	90
Schwytz	88
Grisons	86
Schaffhouse	85
Neuchâtel	83
Soleure	82
Appenzell Rh.-E.	81
Saint-Gall	81
Uri	79
Fribourg	78
Berne	78
Thurgovie	76
Lucerne	74
Obwald	73
Appenzell Rh.-I.	69
Valais	65
Jura	61

On remarque que les résultats des comptes cantonaux ne coïncident de loin pas avec leur richesse présumée.

(Référence: *La nouvelle péréquation financière*, rapport du Département fédéral des finances, février 1996).

(ag) Avant de débattre du projet mis en consultation, conjointement il faut le souligner, par le Département fédéral des finances et la Conférence des directeurs cantonaux des finances, une remarque de forme.

Même si le sujet est technique et politiquement ingrat, quoique de première importance, faut-il vendre les propositions comme on vend des savonnettes? L'argumentaire remis à la presse est ponctué d'encadrés de bateleurs comme, par exemple, celui-ci (p. 8) titré: «Efficace-transparent-simple». Et si l'on se réfère au rapport proprement dit, on y trouve, avec moins de baratin, les principes généraux, mais très peu de simulation. La documentation fournie n'est pas à la hauteur du sujet et des ambitions. Les objectifs:

- Revoir la péréquation financière: la rendre directe et la découpler du subventionnement.

- Subventionner globalement des tâches et non pas des objets particuliers.

- Redistribuer les rôles entre la Confédération et les cantons, et décider qui fait quoi, exclusivement.

Ce programme est extraordinairement vaste, plus ambitieux que ne l'était, il y a vingt ans, sur un objet analogue, le projet Furgler. Et, précisément, manque une analyse de l'échec de cette réforme ancienne. On se contente aujourd'hui de dire qu'elle n'a pas abouti, faute d'accorder aux cantons les ressources nécessaires pour accomplir les tâches qui leur revenaient. C'est inexact. L'opération était financièrement blanche. Mais ce que la tentative de répartir les tâches et les charges a révélé à l'époque, ce sont des problèmes de pouvoir: les administrations fédérales ne veulent pas se dessaisir du leur et les administrations cantonales, loin de se plaindre de la tutelle bernoise, y voient un renforcement, un adoubement, de leur pro-

pre pouvoir. D'où les résistances, d'où l'échec.

### Quelles priorités?

- La nouvelle répartition des tâches n'est pas le plus urgent. Elle aura pour effet de cumuler les résistances. Dans un premier stade, il serait suffisant de se limiter à une suppression, blanche dans ses résultats financiers, des participations qui ne confèrent aucun pouvoir: comme par exemple celle des cantons à l'AVS...

- La subvention globale est une proposition que nous défendons depuis longtemps; elle rejoint la notion de l'enveloppe. Elle a le mérite de ne pas pousser à la dépense, comme le fait le système actuel qui subventionne des projets que l'on accumule pour toucher le plus possible. La difficulté est de trouver les critères de l'enveloppe, avec des correctifs pour les situations exceptionnelles, ce qui a été envisagé. Ce qu'on attend, ce sont donc des modèles d'application.

- La péréquation directe est l'idée la plus originale. La démonstration est convaincante que le système actuel modifie peu les ressources dont disposent les cantons. Admettons qu'un modèle exact de leur capacité financière soit établi, les plus riches aideront dans des limites à définir les plus pauvres. La Confédération complétera cette aide afin qu'aucun canton ne soit en dessous du 80% de la moyenne suisse. La part des cantons aux recettes fédérales, notamment à l'IFD, sera l'outil de cette péréquation.

A première vue les gains et pertes seront importants pour les cantons riches: 182 millions pour Genève, et les gains importants pour les cantons pauvres: 269 millions pour le Valais. Mais il faut tenir compte du fait que les subventions ne seront désormais plus différenciées. De surcroît le sort de dépenses

●●●

## MÉDIAS

Le chef de la communication du Parti démocrate-chrétien suisse annonce aux lecteurs du *CH-Magazine*, l'organe trimestriel du parti, qu'il entame «son processus de renouveau... après le PDC suisse». C'est pourquoi les deux prochains numéros ne paraîtront pas. La nouvelle formule sera présentée en septembre.

Vous avez peu de chances de trouver l'occasion de lire *Vision Presse*. C'est le magazine des professionnels romands de la presse

que Naville Presse distribue à ses dépositaires.

Le Bulletin 52 du CIRA (Centre international de recherches sur l'anarchisme) de Lausanne est consacré à un siècle de chansons depuis *Le Temps des cerises*, de Jean-Baptiste Clément, «devenu hommage universel à la Commune de Paris». La chanson date de 1866. Le texte «Sur le temps des cerises», de Serge Utgé-Royo, date d'il y a quelques années. Il se chante sur le même air. Au total plus de 70 chants de révolte et d'anarchie groupés sous le titre «Des cerises pour toutes les saisons».